

DECISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE 2122.2
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DEC24.04.24.30

CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE COPIEURS UGAP

Le Maire de la commune de BILLY-BERCLAU

VU l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020.09.21.02 en date du 21 septembre 2020 portant délégation au Maire des attributions prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales ;

VU la nécessité de renouveler le parc de copieurs pour la commune

CONSIDERANT la proposition de location et de maintenance de 15 copieurs par UGAP- 18 rue Papin - Parc club des prés-59491 VILLENEUVE D'ASCQ, celle-ci nous a proposé une location avec maintenance sur 5 ans soit de 2024 à 2029.

DECIDE

Article 1 : d'accepter et de signer ledit contrat de location et de maintenance pour 15 copieurs avec UGAP- 18 rue Papin- Parc club des prés- 59491 VILLENEUVE D'ASCQ, dès réception de la présente décision par le représentant légal de l'Etat dans le département.

Article 2 : que ledit contrat de location et de maintenance débutera à la date de livraison desdits copieurs, soit en octobre 2024 et que pour chaque copieur, le montant de la location et maintenance se décompose ainsi:

Lieu	Désignation	Maintenance trimestrielle H.T.	Loyer trimestriel H.T.	Coût trimestriel H.T.	Montant total sur la durée du contrat H.T.	Coût copie N&B H.T.	Coût copie couleur H.T.	Coût copie supplémentaire H.T.
Ecole Maternelle C.DEBUSSY	copieur J-E-STUDIO 4528A	23.30 €	108.05 €	131.35 €	2 626.92 €	0.00233 €	-	0.00233 €
Accueil Mairie rez-de-chaussée	copieur J-E-STUDIO 4528 A	23.30 €	108.05 €	131.35 €	2 626.92 €	0.00233 €	-	0.00233 €
Ecole primaire Jean JAURES	copieur J-E-STUDIO 4528 A	23.30 €	108.05 €	131.35 €	2 626.92 €	0.00233 €	-	0.00233 €
Ecole primaire Jérémie POTEAU	copieur J-E-STUDIO 4528 A	23.30 €	108.05 €	131.35 €	2 626.92 €	0.00233 €	-	0.00233 €
CAJ	copieur E-STUDIO 409S	3.85 €	26.27 €	30.12 €	602.45 €	0.00257 €	-	0.00257 €
Mairie (étage)	copieur E-STUDIO 339CS	14.10 €	28.05 €	42.15 €	842.94 €	0.00257 €	0.02563 €	0.02563 €
Mairie annexe	copieur E-STUDIO 4525ACMONOPASSE	153.75 €	225.43 €	379.18 €	7 583.70 €	0.00233 €	0.02330 €	0.00233 €
Ecole de musique	copieur E-STUDIO 2329A	4.66 €	37.09 €	41.75 €	834.98 €	0.00233 €	-	0.00233 €
Espace F.MITTERRAND	copieur G E-STUDIO 2528A	5.82 €	63.28 €	69.10 €	1 382.08 €	0.00233 €	-	0.00233 €
Services Techniques	copieur E-STUDIO 2528A	5.82 €	63.28 €	69.10 €	1 382.08 €	0.00233 €	-	0.00233 €
Espace R.QUEVA Secrétariat service jeunesse	copieur E-STUDIO 3028A	8.74 €	74.69 €	83.43 €	1 668.52 €	0.00233 €	-	0.00233 €
Espace R.QUEVA Service sports et associations	copieur E-STUDIO 3028A	8.74 €	74.69 €	83.43 €	1 668.52 €	0.00233 €	-	0.00233 €
Centre Culturel médiathèque	copieur E-STUDIO 3028A	8.74 €	74.69 €	83.43 €	1 668.52 €	0.00233 €	-	0.00233 €
MAIRIE (étage)	copieur E-STUDIO 3028A	8.74 €	74.69 €	83.43 €	1 668.52 €	0.00233 €	-	0.00233 €
CCAS 144 RUE GAL DE GAULLE	copieur E-STUDIO 3028A	8.74 €	74.69 €	83.43 €	1 668.52 €	0.00233 €	-	0.00233 €

Article 4 : que la somme de ce contrat est et sera prévue aux Budgets des années en cours et à venir.

Article 5 : que la Direction Générale des Services de la Mairie de BILLY-BERCLAU et le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'appliquer la présente décision .

Fait à BILLY-BERCLAU, le 24 avril 2024
Steve BOSSART, Maire

